



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tourisme social

Question écrite n° 50659

Texte de la question

M Jean Briane, se referant a la communication « pour une politique d'accès aux loisirs et aux vacances » presentee au conseil des ministres du 24 juillet 1991, demande a M le ministre delegue au tourisme de lui preciser l'etat actuel d'application de ses treize propositions pour le tourisme social, et notamment de celle tendant a revoir les conditions de delivrance et d'utilisation des aides a la personne.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre des treize mesures proposees par le ministre delegue au tourisme lors de sa communication au conseil des ministres du 24 juillet dernier « pour une politique d'accès aux loisirs et aux vacances » se traduit en premier lieu par l'augmentation des credits destines au tourisme social dans le projet de loi de finances pour 1992. En effet, les credits du titre IV affectes aux interventions publiques en faveur du tourisme associatif passeront de pres de 4,5 millions de francs en 1991 a 13,5 millions en 1992 hors subvention exceptionnelle au fonds de garantie des loyers ; ceux du titre IV destines aux subventions d'investissement pour les hebergements a caractere associatif ou familial s'eleveront en 1992 a 43,5 millions de francs en autorisations de programme contre 33,3 millions en 1991. Les moyens budgetaires ainsi degages vont permettre de financer en 1992 la plupart des mesures arretees par le Gouvernement en juillet 1991. En ce qui concerne la proposition tendant a revoir les conditions de delivrance et d'utilisation des aides a la personne, le conseil national du tourisme a decide lors de sa derniere reunion du 3 decembre 1991 de confier a la section des affaires sociales une etude sur « l'aide a la personne ». M Jean Moitrier, inspecteur general des affaires sociales ; M Jean-Francois Mamet, directeur de l'association « Relais et soleil » et M Jean Blanpied, secretaire general de « Loisirs vacances tourisme » ont ete charges d'en presenter le rapport. Ce rapport servira d'introduction aux travaux sur le sujet de la commission interministerielle du tourisme social qui se reunira prochainement, suivant l'arrete interministeriel portant reforme de cette commission, qui est en cours de signature.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50659

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4900